

J'aimerais maintenant en venir à une question qui a des résonances politiques graves, bien qu'elle ne soit pas directement liée à ce bill. Étant donné l'inégalité dont j'ai essayé de parler rapidement, cette question a un rapport direct et important avec ce bill s'il est adopté. Je veux parler du programme général de lutte contre l'inflation du gouvernement. Ces dernières semaines et, en fait, ces derniers mois, le ministre des Finances (M. Turner) a indiqué que le gouvernement se soucie des restrictions. Je crois qu'il a parfaitement raison de se soucier de restrictions chez ceux qui sont très bien payés dans notre société. À mon avis, on pourrait très facilement établir, par exemple, un programme qui prévoirait des limites strictes sur la possibilité qu'ont les gens à revenu moyen et supérieur de pousser leur niveau de salaire au-delà des augmentations du coût de la vie dans l'avenir prévisible, alors que d'autres disposent d'un revenu très inférieur et doivent se débrouiller dans une économie inflationniste.

● (1640)

Un certain genre de programme de restrictions pour les plus fortunés serait, à mon avis, tout à fait justifié. On pourrait même parler sérieusement aux syndicats de gains de salaires dans le cadre d'un ensemble de mesures qui prévoiraient des réductions d'impôts pour les gens à revenu moyen et faible et peut-être une taxe sur la richesse, comme elle existe dans un certain nombre de pays et qui frapperait les plus fortunés; de telles mesures pourraient être acceptables aux syndicalistes qui aimeraient voir notre pays s'attaquer à l'inflation.

Je dis que le gouvernement, en adoptant une augmentation de salaire de 50 p. 100, minera complètement le processus de négociation dans lequel le ministre des Finances s'est embarqué. Elle rendra un tel effort complètement et tout à fait ridicule et, je suppose, la réaction la plus polie qu'il obtiendra d'autres groupes sera au plus un simple haussement d'épaules. J'imagine qu'on lui répondra souvent en termes beaucoup plus forts s'il s'adresse aux travailleurs de tous les métiers pour leur dire qu'ils n'ont pas droit à une hausse de 50 p. 100, contrairement aux députés. Ainsi donc, pour ce qui est de la politique économique générale du gouvernement actuel, cette proposition salariale aura, à mon avis, des répercussions désastreuses. C'est pourquoi la Chambre devrait aussi la rejeter.

Pour terminer, j'aimerais préciser deux choses au nom de mon parti: premièrement, nous préconisons pour les députés, les ministres et les autres une augmentation salariale qui soit fonction de la hausse du coût de la vie enregistrée depuis la dernière augmentation. Cette hausse du coût de la vie devrait uniquement se refléter sur les traitements des députés et non pas sur leurs indemnités pour les raisons que j'ai données dans mon discours l'autre jour, car j'estime en effet que depuis 1971, le gouvernement paye une bonne partie des dépenses que nous devons payer de notre poche auparavant et il me semble donc qu'une augmentation de notre indemnité exempte d'impôt ne se justifie pas.

Le gouvernement nous a accordé des indemnités qui conviennent entièrement à mon parti même si elles n'augmentent pas vraiment le revenu réel des députés. Cela

Traitements des députés

nous permet simplement de faire du bon travail pour nos commettants. C'est donc de l'argent dépensé à bon escient. Jusqu'à maintenant, l'ajustement en fonction du coût de la vie se justifie donc pour le salaire des députés et non pas pour l'indemnité exempte d'impôt. Cet ajustement devrait se faire chaque année.

Deuxièmement, nous souhaiterions l'établissement d'une commission qui réunirait des représentants des organisations agricoles, des syndicats, des professions libérales et des hommes d'affaires. Cette commission serait chargée de nous présenter, lors de la deuxième session de la Législature, des recommandations à l'égard des traitements et des indemnités des députés et nous étudierions alors ses propositions. Je fais donc, au nom de mon parti, ces deux recommandations qui, à mon sens, permettront d'accorder aux députés un salaire qui soit fonction de leurs responsabilités réelles et fonction également de l'échelle des revenus au Canada et, cela d'une façon plus juste que ne le prévoit la proposition originale ou même modifiée du gouvernement.

Enfin, le NPD se propose bien sérieusement, tout en n'enfreignant pas le Règlement et en l'observant, de faire tout ce qu'il peut pour empêcher l'adoption de cette mesure gouvernementale. Juste avant de reprendre mon siège, je tiens à proposer un amendement, appuyé par le député de Greenwood (M. Brewin):

Que le bill C-44 ne soit pas lu pour la deuxième fois maintenant, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, la question des traitements et des allocations des membres du Parlement et des ministres du cabinet devrait être renvoyée par le gouvernement à une commission indépendante.

M. Baldwin: Avant de présenter l'amendement, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur adjoint: J'examine cet amendement. Je ferais peut-être bien de m'assurer ce qu'en pensent les députés. Je n'ai pas pris de décision quant à son acceptabilité.

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je viens d'entendre cet amendement et il m'en rappelle un autre. Le député du Yukon (M. Nielsen) avait proposé un amendement quelque peu semblable et le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) en avait présenté un de ce genre; l'Orateur adjoint d'alors les avait tous deux déclarés irrecevables. Serait-il conforme au Règlement que Votre Honneur suspende sa décision à ce sujet et permette, s'il le juge nécessaire, qu'on délibère plus tard sur le caractère recevable ou non de l'amendement? De toute façon il ne reste que dix minutes avec 5 heures, et je recommanderais que la Chambre opte pour cette proposition.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, je voudrais appuyer la recommandation du député de Peace River (M. Baldwin). Il serait utile de tenir un débat sur la procédure dans cette affaire à 8 heures.

M. l'Orateur adjoint: Je pourrais peut-être faire ma propre proposition aux députés. Je n'aimerais pas priver le député de Lotbinière (M. Fortin) de la chance de faire ses remarques. Une décision pourrait être faite après qu'il aura terminé, afin que les quatre chefs de parti soient entendus.